

## Attention au feu bactérien !

**Le feu bactérien est une grave maladie qui touche trois espèces d'arbres fruitiers et des plantes ornementales. Cette année, quatre foyers de feu bactérien ont été détruits à Saint-Aubin-Sauges, Bevaix et en ville de Neuchâtel. La période idéale de contrôle se situe entre fin août et mi-septembre. Le cotonéaster à feuille de saules représente plus de 95 % des espèces touchées. En cas de découverte ou de doute, il est recommandé de ne pas toucher la plante suspecte et de contacter l'office phytosanitaire cantonal.**

Le feu bactérien est une grave maladie qui touche trois espèces d'arbres fruitiers - pommier, poirier et cognassier - et des plantes ornementales - cotonéasters rampants et érigés, pyracantha ou buisson ardent, pommier du Japon, aubépine, alisier et sorbier des oiseleurs. Les autres essences fruitières, comme par exemple les cerisiers, pruniers, abricotiers ainsi que les plantes ornementales tels que le thuya ou le forsythia, ne sont pas sensibles à la maladie. Les plantes touchées par le feu bactérien sont condamnées et périssent en l'espace d'une ou deux saisons. De ce fait, la bactérie incriminée (*Erwinia amylovora*) a le statut d'organisme à déclaration et lutte obligatoire, selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des végétaux. À noter que le feu bactérien est totalement inoffensif pour l'être humain et les animaux.

Très contagieux, le feu bactérien se propage par simple contact des mains, des vêtements et des outils de taille par exemple, mais aussi par les insectes butineurs et les oiseaux. Il constitue une grave menace pour les jardins et les vergers, éléments typiques et précieux du paysage neuchâtelois. Les symptômes du feu bactérien sont variables, mais le plus typique est un brunissement des feuilles depuis l'intérieur (depuis le pétiole). On peut observer des branches entières ou des parties de branches qui se dessèchent sur l'arbuste ou l'arbre.

En 2015, 25 foyers de feu bactérien ont été observés et détruits (Littoral et Val-de-Ruz). Si aucun cas n'a été enregistré en 2016, quatre foyers ont été détruits cette année à Saint-Aubin-Sauges, Bevaix et en ville de Neuchâtel. La période idéale de contrôle se situe entre fin août et mi-septembre. Le cotonéaster à feuille de saules (*Cotoneaster salicifolius*) représente plus de 95 % des espèces touchées.

En cas de découverte ou de doute, il est recommandé de ne pas toucher la plante suspecte et de contacter l'office phytosanitaire cantonal en envoyant une photo digitale de bonne qualité à l'adresse: [Michel.Horner@ne.ch](mailto:Michel.Horner@ne.ch), tél. 032 889 36 82.

- **Toutes les informations en lien sur [www.ne.ch/feubacterien](http://www.ne.ch/feubacterien) et sur [www.feubacterien.ch](http://www.feubacterien.ch)**

**Pour de plus amples informations:**

**Michel Horner, collaborateur scientifique à l'office phytosanitaire au service de l'agriculture, tél. 032 889 36 82.**

Neuchâtel, le 29 août 2017